

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°17-2024**

**Date de convocation :**  
25/03/2024

**Date d'affichage :**  
15/04/2024

**Nombre de conseillers en  
exercices : 10**

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 08**

**Nombre de pouvoirs : 02**

**Pour : 07  
Contre : 02  
Abstention : 00**

**Objet : DEMANDE DE  
SUBVENTION - ADAC**

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :  
Sa transmission en  
Préfecture le :**

**Et de sa publication le :**

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline)

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

### DEMANDE DE SUBVENTION - ADAC

VU la demande de subvention de Monsieur DENAUX Guillaume, Trésorier de l'ADAC ;

Considérant que Monsieur VAN LAECKEN est secrétaire pour l'ADAC son vote ne sera pas pris en compte ;

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « Amitiés Dévouement Aux Combattants » (ADAC) reçu par courriel de Monsieur DENAUX Guillaume, Trésorier le 29 décembre 2023.

Après délibération, à 7 voix POUR et 2 voix CONTRE (Madame LEROY-LONGUET et Monsieur LEULIER (pouvoir Madame LEROY-LONGUET)

Le Conseil municipal décide

- d'accorder une subvention d'un montant de 400,00€ à L'ADAC.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

